

15.00 crédits

Q1 et Q2

Enseignants	Bibauw Serge (coordinateur(trice)) ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le mémoire-projet est l'occasion pour l'étudiant-e de développer un projet pédagogique concret en lien avec l'enseignement du français langue étrangère. Ce projet peut prendre diverses formes : • conception d'un cours de FLE sur objectifs spécifiques (français professionnel, universitaire, de spécialité, etc.), incluant une analyse de besoins ; • développement d'une ressource pédagogique innovante (manuel, séquence didactique, outil numérique, etc.) ; • développement d'une plateforme numérique, d'une application ou d'un parcours en ligne, intégrant par exemple les IA génératives ; • élaboration d'un dispositif d'évaluation des compétences en FLE ; • conception d'un programme de formation pour enseignants de FLE ; • tout autre projet en lien avec la coordination pédagogique, la conception de matériel ou la formation en FLE. Le mémoire-projet peut s'inscrire dans le cadre d'un stage au sein d'une institution d'enseignement du FLE, permettant ainsi une immersion dans une réalité pédagogique spécifique.
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : 1 analyser les besoins généraux et spécifiques d'un groupe d'apprenants ou d'une institution d'enseignement du FLE ; 2 concevoir un projet pédagogique réaliste, cohérent et ancré dans les approches actuelles de la didactique des langues ; 3 mobiliser les savoirs, savoir-faire et méthodologies étudiés dans les cours du master pour répondre à une problématique de terrain ; 4 mener une réflexion critique sur les choix pédagogiques effectués et les articuler avec la littérature scientifique ; 5 présenter un livrable professionnel (cours, ressource, dispositif) ou un rapport de stage réflexif ; 6 évaluer de manière critique un contexte pédagogique et sa propre contribution au projet.

Modes d'évaluation
des acquis des
étudiants

Le **Règlement des mémoires/TFE** de la Faculté de philosophie, arts et lettres fixe les dispositions particulières applicables à l'ensemble des mémoires et TFE des programmes de la Faculté. La présente fiche complète ce Règlement dans les limites fixées par celui-ci.

Composition du jury du mémoire

Le jury du mémoire est composé de deux évaluateurs ou évaluatrices : le promoteur ou la promotrice et un-e autre lecteur-trice désigné-e par le jury de master, représenté-e dans cette tâche de désignation par la présidence du jury. Le copromoteur ou la copromotrice éventuel-le s'ajoute à cette composition.

Soutenance

Le mémoire fait l'objet d'une soutenance devant le jury du mémoire. La participation à la présentation intermédiaire du travail (voir « Méthodes d'enseignement ») conditionne l'accès à la soutenance.

La soutenance peut prendre la forme d'une présentation suivie d'un échange de questions, ou celle d'un **entretien réflexif** conduit par le/la promoteur-trice et le/la lecteur-trice.

Quelle que soit sa forme, la soutenance doit permettre à l'étudiant-e de démontrer qu'il ou elle :

- comprend pleinement et maîtrise la matière de son mémoire (connaissances et théories mobilisées, démarche de conception, choix pédagogiques et techniques posés et leur justification) ;
- a réussi à atteindre les objectifs de cette unité d'enseignement tels qu'ils sont évoqués dans les rubriques ci-dessus ;
- est capable d'assumer la responsabilité de son propre texte et de sa réalisation.

Le format retenu et les modalités pratiques de la soutenance sont communiqués à l'étudiant-e au plus tard le premier jour de la session à laquelle le mémoire est inscrit.

Critères d'évaluation

L'évaluation est effectuée par le jury en envisageant le rapport, le livrable et la soutenance comme un tout, qui permet d'apprécier les compétences de l'étudiant-e et **ne donne lieu qu'à une seule note**.

En application de l'article 73 du RGEE, le jury peut s'opposer à l'inscription d'un-e étudiant-e au mémoire dans le cas où l'étudiant-e n'aurait pas participé aux différentes étapes du dispositif pédagogique telles que détaillées ci-dessus et, a fortiori, si l'étudiant-e n'a pas suffisamment été en contact avec son promoteur/sa promotrice (hormis pour la validation du sujet du mémoire lors de sa première inscription en bloc 1 du master).

Règles relatives à l'usage des outils d'intelligence artificielle générative

Dans l'ensemble des tâches et des activités en lien avec son mémoire, l'étudiante ou l'étudiant se doit de respecter les **Lignes directrices pour une utilisation responsable des outils d'intelligence artificielle générative** définies par l'École de langue et lettres. Plus spécifiquement, tout usage des outils d'intelligence artificielle dans le cadre du mémoire devra se limiter au niveau modéré (niveau 2) de la **Grille des usages de l'intelligence artificielle générative** qui complète les lignes directrices et devra faire l'objet d'une Déclaration conforme au modèle que celles-ci fournissent.

En cas de non-respect des règles en la matière, le jury prendra les dispositions prévues par la section 6 des Lignes directrices, conformément à l'art. 19 du Règlement des mémoires/TFE de la Faculté de philosophie, arts et lettres.

Plus généralement, l'étudiante ou l'étudiant se doit de respecter le Règlement des mémoires/TFE de la Faculté de philosophie, arts et lettres, ainsi que le Règlement général des études et des évaluations (RGEE) de l'UCLouvain, en particulier pour ce qui concerne les irrégularités et le plagiat (art. 107 du RGEE).

Méthodes d'enseignement	Le mémoire est supervisé par un-e promoteur-trice. Exceptionnellement, si le sujet le requiert, un-e copromoteur-trice peut être sollicité-e par le/la promoteur-trice avec l'accord de la présidence du jury. Lorsque le projet est mené avec une institution partenaire, un-e référent-e de terrain peut être associé-e à l'accompagnement. L'encadrement repose sur un accompagnement individuel, jalonné par les étapes collectives décrites ci-dessous. Le mémoire étant conçu pour être mené à terme dans la durée normale du programme, l'étudiant-e a tout intérêt à s'y atteler dès l'entame de son programme. Étapes du dispositif pédagogique La participation aux étapes suivantes est obligatoire : Dépôt du sujet pour approbation : l'étudiant-e soumet son sujet au/à la promoteur-trice pour approbation, à la date prévue par le calendrier de l'UE communiqué en début d'année. Entretiens individuels : l'étudiant-e rencontre régulièrement son/sa promoteur-trice tout au long de l'année académique. L'initiative des rencontres lui incombe et il/elle veille à les préparer par l'envoi préalable d'un document de travail. Présentation intermédiaire du travail : au cours du second quadrimestre, à la date fixée par le calendrier de l'UE, l'étudiant-e présente l'état d'avancement de son projet devant les autres étudiant-es du master, par exemple sous la forme d'une séance de posters. Cette étape développe les compétences de communication professionnelle et permet une mise en commun des travaux en cours. Elle ne fait pas l'objet d'une cotation distincte, mais la participation à cette présentation conditionne l'accès à la soutenance. Dépôt du mémoire sur DIAL, selon les modalités et le calendrier communiqués par le secrétariat. En application de l'article 73 du RGEE, le jury peut s'opposer à l'inscription d'un-e étudiant-e au mémoire dans le cas où l'étudiant-e n'aurait pas participé aux différentes étapes du dispositif pédagogique telles que détaillées ci-dessus ou n'aurait pas respecté les consignes, et a fortiori si l'étudiant-e n'a pas suffisamment été en contact avec son/sa promoteur-trice.
Contenu	Le mémoire-projet expose les résultats d'un travail personnel qui articule exigences scientifiques et dimension pratique. Au même titre que les autres formes d'enseignement, il est un moyen de formation constitutif du programme ; plus spécifiquement, il forme aux métiers de la coordination pédagogique, de la conception de cours et de matériel, et de la formation d'enseignant-es en FLE. Le mémoire-projet comporte deux volets indissociables : le projet pédagogique et son livrable d'une part, le rapport de projet d'autre part. Volet 1 — Le projet pédagogique et son livrable L'étudiant-e conçoit et réalise un projet original répondant à un besoin identifié. Le projet doit en principe s'appuyer sur une analyse de besoins ou une analyse documentée de la situation pédagogique. Il devrait être compatible avec les approches actuelles en didactique des langues, prendre en compte le Cadre européen commun de référence pour les langues et intégrer les apports des cours du master de spécialisation. Le livrable est une réalisation personnelle originale, achevée et directement utilisable dans le contexte visé. Il peut prendre diverses formes selon la nature du projet : séquences didactiques complètes, syllabus de cours, ressources pédagogiques, grilles et épreuves d'évaluation, programme de formation, outil ou parcours numérique. Un projet resté à l'état de maquette ne satisfait pas à cette exigence. La nature et l'ampleur du livrable sont définies pour chaque projet en accord avec le/la promoteur-trice. Dimension comparative. Lorsque le projet porte sur des pratiques d'enseignement existantes dans le pays d'origine de l'étudiant-e, il comporte obligatoirement une dimension comparative avec la réalité d'une institution équivalente dans un autre contexte francophone. Cette comparaison est documentée dans le rapport de projet. Volet 2 — Le rapport de projet Le rapport de projet accompagne obligatoirement le livrable. C'est un texte descriptif, argumentatif, réflexif et critique, rédigé selon les normes de la rédaction scientifique. Il comprend généralement quatre sections, éventuellement à redéfinir avec le promoteur ou la promotrice : Présentation du contexte : description synthétique de l'environnement dans lequel le projet s'inscrit (institution, public cible, besoins identifiés, contraintes, ressources disponibles), ainsi que la méthodologie et les résultats de l'analyse de besoins. En cas de stage, présentation de l'organisme d'accueil (organisation, mission, équipe, service d'accueil). Description du projet et de sa conception : présentation détaillée de la réalisation, des étapes de conception, du cahier des charges, des choix pédagogiques, didactiques et techniques effectués, et de leur justification. Le cas échéant, description des modalités de test ou de mise à l'essai du livrable auprès du public visé, et des ajustements qui en ont découlé. En cas de stage, cette section rend compte des activités menées au sein de l'institution d'accueil (nature des tâches, groupes pris en charge, volume horaire) ainsi que de la mise en œuvre effective du livrable en contexte. Ancrage théorique et méthodologique : les choix pédagogiques et méthodologiques sont explicitement reliés à la littérature scientifique en didactique des langues et en linguistique appliquée. Cette section démontre la capacité de l'étudiant-e à articuler théorie et pratique, et à situer sa réalisation par rapport aux ressources et dispositifs existants. Réflexion critique et auto-évaluation : l'étudiant-e fait preuve de distance critique vis-à-vis de son travail. Il/elle évalue les forces et les limites du projet, les difficultés rencontrées, les apprentissages réalisés et les pistes d'amélioration ou de prolongement, en s'appuyant sur des exemples et des situations concrètes. En cas de stage, cette section inclut une réflexion sur l'expérience professionnelle vécue et sur le terrain d'accueil.

Le mémoire-projet adossé à un stage

Le mémoire-projet peut, sans y être tenu, s'inscrire dans le cadre d'un stage au sein d'une institution d'enseignement du FLE (centre de langues, école, association, université, organisme de formation, etc.) ou d'un éditeur de matériel pédagogique (y compris technologique) pour l'enseignement du français. Le stage permet à l'étudiant-e de s'immerger dans une réalité pédagogique, d'observer des pratiques professionnelles, puis de concevoir et de mettre en œuvre son projet en contexte authentique.

Dans cette configuration, les deux volets du mémoire se déclinent comme suit : le **livrable** est la production conçue pour le terrain (séquence didactique, matériel, dispositif d'évaluation, etc.), effectivement mise en œuvre auprès du public visé ; le **rapport de projet** documente le contexte d'accueil, la conception et la mise en œuvre du livrable, son ancrage théorique, et porte un regard critique sur l'expérience de terrain. Le stage ne constitue donc pas un volet distinct qui s'ajouterait aux deux précédents : il en est le cadre.

Les modalités du stage — objectifs, volume, calendrier, encadrement — sont définies en concertation avec le/la promoteur-trice et font l'objet d'une convention de stage signée avant le début des activités. Un-e maître de stage est désigné-e au sein de l'institution d'accueil ; il/elle peut transmettre au jury une appréciation de l'engagement professionnel de l'étudiant-e, sans faire partie du jury. Le stage adossé au mémoire doit être effectué durant l'année académique au cours de laquelle l'UE LFLE2894 est inscrite au programme annuel de l'étudiant-e.

Exigences quantitatives et normes de présentation

Le rapport de projet compte **au minimum 6 000 mots**, soit approximativement 20 pages ou 40 000 signes (espaces comprises), **hors** page de garde, table des matières, bibliographie et annexes. À ce rapport s'ajoute le livrable défini pour le projet.

Le document respecte les caractéristiques suivantes : format A4, page de garde conforme au modèle disponible sur Moodle, et résumé (environ 200-250 mots). Les références bibliographiques suivent en principe les normes APA.

Le livrable est joint au mémoire sous une forme permettant son évaluation : en annexe (mais peut être intégré dans le même PDF) pour les productions textuelles ; sous forme de dossier de présentation documenté (captures, scénarios d'usage, accès de démonstration, code ou paquet livrable) pour les réalisations numériques ou non imprimables. Les annexes accueillent en outre les matériaux de l'analyse de besoins et les instruments utilisés.

Langue de rédaction

Le rapport de projet est rédigé en français. La rédaction dans une autre langue est soumise à l'autorisation du jury. Cette autorisation ne peut avoir pour finalité de pallier une maîtrise insuffisante du français par l'étudiant-e au regard des conditions d'admission au programme. Elle n'est accordée par le jury que sur avis conforme du/de la promoteur-trice. La décision du jury n'est susceptible d'aucun recours.

Le livrable peut comporter des éléments rédigés dans une autre langue lorsque la nature du projet le justifie. Ces choix sont explicités et justifiés dans le rapport de projet.

Lors de la soutenance, les échanges ont lieu en français.

Recevabilité formelle

Le jury pourra considérer comme irrecevable tout mémoire ne rencontrant pas les normes académiques sur le plan formel (structure, qualité de la langue, référencement bibliographique conforme aux pratiques de la rédaction scientifique universitaire), ne respectant pas les exigences précisées ci-dessus en termes de contenu et de volume, ou dont le livrable serait absent, inachevé ou non évaluable. Le jury constatera alors l'échec au mémoire. Dans ce cas, en raison de la non-conformité aux attendus de contenu et sans préjudice de l'article 153 du RGEE, la/le président-e du jury notifie à l'étudiant-e qu'elle/il ne peut pas présenter la soutenance du mémoire, compte tenu du fait que cet échec ne pourra pas être comblé par la soutenance.

Ressources en ligne	Le vademécum des mémoires FLE2MC, le modèle de page de garde, la grille d'évaluation, le modèle de convention de stage et le calendrier de l'année sont disponibles sur la page Moodle des mémoires du programme.
Autres infos	Le mémoire-projet peut s'articuler à des partenariats institutionnels du programme (centres de langues, organismes de formation, éditeurs de matériel didactique, opérateurs de formation en ligne). La liste des partenariats et des besoins identifiés est présentée lors de la séance d'information. Lors du dépôt du mémoire sur DIAL, il appartient à l'étudiant-e de marquer son accord quant à la mise en consultation de son travail, sous réserve des clauses de confidentialité convenues avec le partenaire éventuel.
Faculté ou entité en charge:	ELAL

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en français langue étrangère	FLE2MC	15		